

► Les objectifs prioritaires du projet

- le maintien et le développement des compétences professionnelles pour **sécuriser les parcours professionnels**,
- l'adaptation et l'amélioration des conditions de travail pour **favoriser le maintien en activité en bonne santé et prévenir le risque d'usure professionnelle**.

► Trois leviers pour valoriser l'emploi des seniors et le capital humain

- 1** Pratiques RH permettant la construction de parcours professionnels valorisants et qualifiants tout au long de la vie active
- 2** Organisation du travail facilitant l'aménagement des fins de carrière et la transmission des savoir-faire
- 3** Conditions de travail adaptées à l'allongement de la vie professionnelle

► Le FACT : un fond pour soutenir l'effort des entreprises

- Le Fonds pour l'Amélioration des Conditions de Travail est un dispositif qui a pour objet d'apporter une aide financière versée sous forme de subvention publique aux entreprises et branches professionnelles concevant et mettant en œuvre des mesures d'amélioration des conditions de travail et contribuant à une meilleure prévention des risques professionnels. Pour les entreprises, la subvention peut porter sur différents volets du projet.

■ FORMAPAP Centre - Ouest

6, rue Saint-André
72 000 LE MANS
Tél. : 02 43 84 55 15
Fax : 02 43 84 55 20
E-mail : centre-ouest@formapap.com

■ FORMAPAP Sud - Ouest

11, avenue d'Archimède
Bâtiment A - Cellule 1
33 600 PESSAC
Tél. : 05 56 39 97 87
Fax : 05 56 39 39 28
E-mail : sud-ouest@formapap.com

■ FORMAPAP Sud - Est

93 bis, rue Général Mangin
38 100 GRENOBLE
Tél. : 04 76 49 85 10
Fax : 04 76 96 97 13
E-mail : sud-est@formapap.com

■ FORMAPAP Ile de France - Normandie

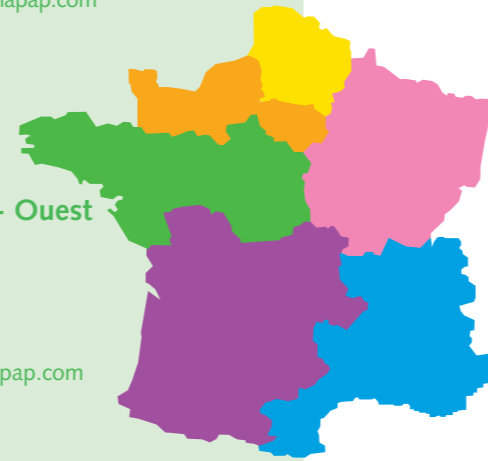
154, boulevard Haussmann
75 008 PARIS
Tél. : 01 53 89 25 05/24 54
Fax : 01 53 89 24 44
E-mail : idfn@formapap.com

■ FORMAPAP Nord

Entreprises et Cités
40, rue Eugène Jacquet
59 700 MARCQ EN BAROEUL
Tél. : 03 20 99 24 23
Fax : 03 20 99 24 21
E-mail : nord@formapap.com

■ FORMAPAP Est

Maison de l'Entreprise
Site Technologique Saint Jacques II
8, rue Alfred Kastler - MAXEVILLE
54 524 LAXOU Cedex
Tél. : 03 83 95 65 85
Fax : 03 83 95 65 01
E-mail : est@formapap.com



154, boulevard Haussmann - 75008 PARIS
Tél. : 01 53 89 25 00 - Fax : 01 53 89 25 20
www.formapap.com



FORMAPAP vous accompagne dans l'amélioration des conditions de travail



Développer une gestion anticipative
des âges et des parcours professionnels
dans le cadre d'un projet de branche
et d'un financement public

Et concrètement ?

► Une évolution de la relation âge et travail

- L'anticipation de la retraite évolue et le nombre de séniors désireux de rester en activité dans de bonnes conditions ne cesse d'augmenter.
- Le taux d'emploi des séniors a été fixé par le traité de Lisbonne à 70%.
- Le décret N°2009-560 du 20 mai 2009-11-30 contraint les entreprises d'au moins 50 salariés à mettre en place un accord ou en l'absence d'accord, un plan d'action pour l'emploi des séniors.

► Des questions socioéconomiques amplifiées avec le vieillissement de la population

- Comment poursuivre l'adaptation des compétences face aux évolutions technologiques ?
- Comment éviter la perte de motivation pour les salariés en fin de carrière ?
- Comment conserver les compétences et savoir-faire d'expérience dans les mouvements de départs en retraite ?
- Comment gérer les emplois pénibles ?
- Comment prévenir l'augmentation des risques d'inaptitude et de maladies professionnelles ?
- Comment anticiper les besoins en effectif ?
- Comment faire évoluer les compétences managériales ?
- Comment mettre en place une transmission des savoirs et savoir-faire ?
- Comment adapter les rythmes professionnels ?

BILAN PROFESSIONNEL

► Une réponse apportée par la branche : la convention Inter-secteurs Papiers-Cartons / ANACT du 11 mars 2008

C'est dans ce contexte que les partenaires sociaux de l'Inter-Secteurs Papiers-Cartons ont décidé de la mise en place d'un dispositif visant à promouvoir et développer une gestion anticipative des âges et des parcours professionnels.

- Pour la branche, il s'agit de prolonger le projet GENERICE.
- Pour les entreprises, il s'agit d'intégrer la gestion des âges dans leur politique globale de GPEC.

■ Les entreprises bénéficiaires

Le dispositif est ouvert à toute entreprise ou établissement :

- de moins de 250 salariés équivalents temps plein,
- relevant de l'Inter-secteurs Papiers-Cartons,
- à jour de ses obligations sociales et fiscales,
- appartenant ou non à un groupe national ou international.

■ Les actions éligibles

Les prestations de conseil sont animées par le cabinet ITAQUE qui propose un appui conseil aux adhérents sous forme de diagnostic et d'accompagnement sous la forme d'un plan d'action.

L'approche combinée est une démarche qui croise et fait interagir gestion des âges / gestion des compétences / amélioration des conditions de travail.



■ Les aides financières

Le financement dans le cadre du FACT s'élève à :

- à hauteur de 1.000 € par journée de consultant,
- dans la limite de 15 jours pour l'ensemble des phases de diagnostic et de plan d'action.

■ Le circuit du dossier

Montage de votre demande de cofinancement FACT avec l'aide de votre délégation régionale

Dépôt de votre dossier auprès du service instructeur de FORMAPAP
Fatiha Hanafi 01 53 89 25 12

Décision du comité technique de programmation de FORMAPAP

Gestion de votre dossier et versement de votre subvention par FORMAPAP

FORMAPAP accompagne votre démarche

- Des diagnostics permettant une approche combinée entre gestion des compétences – gestion des âges et santé au travail
- Des accompagnements dans la mise en œuvre des plans d'action définis à l'issue des diagnostics
- Des outils pratiques